



Bornage - Division - Lotissement - Conseil juridique - Plan topographique - Mesures de précision

CONSEILLER VALORISER GARANTIR

DEVIS

GÉOMÈTRE-EXPERT

CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Christophe MAROBIN
Géomètre-Expert

Grande Rue, 65240 ARREAU

Tél : 05 62 40 11 39

christophe.marobin@geometre-expert.fr

Dossier	Référence	Date
TMP00454	D230205	13 février 2023

CONSORTS CAZAUX

OBJET :

BORNAGE CONTRADICTOIRE AMIABLE

De la propriété de Mme Renée CAZAUX, Mme Muriel TARQUINJ et M. Christophe CAZAUX cadastrée section A n° 105, 106, 108 et 109

Avec la propriété de Mme Muriel TARQUINJ, M. Christophe CAZAUX, M. Derek MATCHETT, Mme Sandra MATCHETT et M. Jean-Michel CAZAUX cadastrée section A n° 104, 110, 114 et 124

Commune de GUIZERIX

Désignation	Prix U. HT (€)	Quantité	Montant HT (€)
Frais de dossier Frais administratifs - Frais de gestion - Documentation - Archivage Etude, préparation, organisation du dossier	166,67	1	166,67
Bornage contradictoire amiable et reconnaissance de limite Convocation des riverains Réunion contradictoire avec les riverains Recueil des titres, plans, témoignages des riverains Analyse expertale - Bornage et reconnaissance de limite → Fourniture et pose des bornes et repères matérialisant les limites	625,00	1	625,00
Procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limite Rédaction du procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limite → Fourniture du procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limite	312,488	1	312,49
Référentiel Foncier Unifié Géoréférencement des limites en RGF93CC43 par GPS Export des limites vers le Référentiel Foncier Unifié	41,667	1	41,67
Plan de bornage Mesure des limites bornées et des références cadastrales Calcul et dessin du plan de bornage → Fourniture du plan de bornage garantissant les limites	229,167	1	229,17

TOTAL HT	1 375,00 €
TOTAL TVA - 20,00%	275,00 €
TOTAL TTC	1 650,00 €

Signature précédée de la mention «BON POUR ACCORD»

Bon pour accord
(Signature)

Validité du devis : 15 jours

Conditions de règlement :

Règlement de la totalité des honoraires le jour du bornage

Conditions de travail :

Les abords des limites de propriété seront dégagés de toute végétation qui pourrait gêner le travail du géomètre